

LA  
CROYANCE  
**des Musulmans**



## بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

### 1- Q : Quelle est la part de connaissance religieuse qu'il est un devoir pour chacun d'apprendre ?

R. Il est un devoir pour toute personne responsable d'apprendre une part de connaissance dont on ne peut se passer dans la croyance, la purification, la prière, le jeûne, la *zakah* pour qui elle est obligatoire, le *hajj* pour celui qui en a eu la capacité et les péchés du cœur, de la main, des yeux et autres. *Allah ta'ala* dit :

﴿قُلْ هَلْ يَسْتَوِي الَّذِينَ يَعْلَمُونَ وَالَّذِينَ لَا يَعْلَمُونَ﴾

(*qoul hal yastawi l-ladhina ya'lamouna wal-ladhina la ya'lamoun*)

[*sourat Az-Zoumar*/9] ce qui signifie : « Dis : Sont-ils équivalents ceux qui ont la connaissance et ceux qui ne l'ont pas ? »

Et le *hadith* :

« طَلَبُ الْعِلْمِ فَرِيضَةٌ عَلَى كُلِّ مُسْلِمٍ »

(*talabou l-^ilmi faridatoun ^ala koulli mouslim*)

[Rapporté par *Al-Bayhaqiyy*] ce qui signifie : « *Querir la science de la religion est une obligation pour tout musulman* ».

### 2- Q : Quelle est la sagesse dans la création des *jinn* et des humains ?

R. C'est pour que *Allah* leur ordonne de L'adorer. *Allah ta'ala* dit :

﴿وَمَا خَلَقْتُ الْجِنَّ وَالْإِنْسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ﴾

(*wama khalaqtou l-jinna wal-'insa 'il-la liya'boudoun*)

[*sourat Adh-Dhariyat* / 56] ce qui signifie : « Je n'ai créé les *jinn* et les humains que pour leur ordonner de M'adorer ». Et le *hadith* :

« حَقُّ اللَّهِ عَلَى الْعِبَادِ أَنْ يَعْبُدُوهُ وَلَا يُشْرِكُوا بِهِ شَيْئًا »

(*haqqou l-Lahi ^ala l-^ibadi 'an ya'boudouhou wala youchrikou bihi chay'a*)

[Rapporté par les deux *chaykh*], qui signifie : « *Le devoir des esclaves à l'égard de Allah c'est de l'adorer et de ne rien Lui associer* ». Les deux *chaykh* sont *Al-Boukhariyy* et *Mouslim*.

### 3- Q : Qu'est-ce qui fait que l'adoration est valable ?

**R.** L'adoration de *Allah* est valable de la part de celui qui a pour croyance l'existence de *Allah* et qui ne Lui considère de ressemblance avec aucune de Ses créatures. *Allah ta^ala* dit :

﴿لَيْسَ كَمِثْلِهِ شَيْءٌ﴾

(*layça kamithlihi chay'*)

[*sourat Ach-Choura* / 11] ce qui signifie : « **Rien n'est tel que Lui** ».

Le *hadith* :

« لا فِكْرَةَ فِي الرَّبِّ »

(*la fikrata fi r-Rabb*)

Ce qui signifie : « **On n'imagine pas le Créateur** ». Rapporté par *Abou l-Qaçim Al-'Ansariyy*. Par ailleurs, *Al-Ghazaliyy* a dit ce qui signifie : « *L'adoration n'est valable qu'après avoir connu Celui Qui est adoré* ».

### 4- Q : Pourquoi *Allah* a-t-Il envoyé les messagers ?

**R.** *Allah* a envoyé les messagers pour qu'ils enseignent aux gens ce qui est de leur intérêt dans leur religion et dans leur bas-monde et pour appeler les gens à adorer *Allah* et à ne rien Lui associer. *Allah ta^ala* dit :

﴿فَبَعَثَ اللَّهُ النَّبِيِّنَ مُبَشِّرِينَ وَمُنذِرِينَ﴾

(*faba^atha l-Lahou n-nabiyyina moubach-chirina wamoundhirin*)

[*sourat Al-Baqarah* / 213] ce qui signifie : « ***Allah* a envoyé les prophètes annonciateurs de bonnes nouvelles et d'avertissements** ».

Le *hadith* :

« أَفْضَلُ مَا قُلْتُ أَنَا وَالنَّبِيُّونَ مِنْ قَبْلِي لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ »

(*'afdalou ma qoultou 'ana wan-nabiyyouna min qablī la 'ilaha 'il-la l-Lah*)

[Rapporté par l'Imam *Malik* dans *al mouwatta'*] ce qui signifie : « **La meilleure parole que j'ai dite, moi et les prophètes qui m'ont précédé, c'est : (la 'ilaha 'il-la l-Lah) Il n'est de dieu que Allah** ».

### 5- Q : Que signifie le *tawhid* ?

**R.** Le *tawhid* c'est de faire l'absolue distinction entre *Al-Qadim* [Celui Qui est exempt de début] et *al-mouhdath* [ce qui est entré en existence], comme l'a dit l'Imam *Al-Jounayd*. *Allah ta^ala* dit :

﴿لَيْسَ كَمِثْلِهِ شَيْءٌ﴾

(*layça kamithlihi chay'*)

[*sourat Ach-Choura* / 11] ce qui signifie : « **Rien n'est tel que Lui** ».

Le *hadith* : Le Messager de *Allah* a été interrogé : quel est le meilleur des actes ? Il a répondu :

﴿إِيمَانٌ بِاللَّهِ وَرَسُولِهِ﴾

(*'imanoun bil-Lahi waraçouliah*)

[Rapporté par *Al-Boukhariyy*] ce qui signifie : « **la foi en Allah et en Son Messenger** ».

### 6- Q : Parle de l'existence de Allah.

**R.** *Allah* existe, il n'y a aucun doute au sujet de Son existence. Il existe sans comment et sans endroit. *Allah ta^ala* dit :

﴿أَفِي اللَّهِ شَكٌّ﴾

(*'afi l-Lahi chakk*)

[*sourat Ibrahim* / 10] ce qui signifie : « **Il n'y a pas de doute au sujet de Allah** ».

Le *hadith* :

﴿كَانَ اللَّهُ وَلَمْ يَكُنْ شَيْءٌ غَيْرُهُ﴾

(*kana l-Lahou walam yakoun chay'oun ghayrouh*)

[Rapporté par *Al-Boukhariyy*] ce qui signifie : « **Allah est exempt de début et rien d'autre que Lui n'est exempt de début** ».

7- Q : Quelle est la signification de la parole de Allah : ﴿وَهُوَ مَعَكُمْ أَيْنَ مَا كُنْتُمْ﴾ ?  
(*wahouwa ma^akoum 'aynamā kountoum*) ?

**R.** Cela signifie que *Allah* sait tout par Sa science. C'est ce qu'a dit *Soufyan Ath-Thawriyy*, *Ach-Chafi^iyy*, *Ahmad*, *Malik* et d'autres. *Allah ta^ala* dit :

﴿وَأَنَّ اللَّهَ قَدْ أَحَاطَ بِكُلِّ شَيْءٍ عِلْمًا﴾

(*wa'anna l-Laha gad 'ahata bikoulli chay'in ^ilmā*)

[*sourat At-Talaq* / 12] ce qui signifie : « **Allah sait tout par Sa science** » c'est-à-dire que toute chose est concernée par Sa science.

Le *hadith* :

« **ارْبَعُوا عَلَى أَنْفُسِكُمْ فَإِنَّكُم لَا تَدْعُونَ أَصَمَّ وَلَا غَائِبًا وَإِنَّمَا تَدْعُونَ سَمِيعًا قَرِيبًا** »

(*'irba^ou ^ala 'anfouçikoum fa'innakoum la tad^ouna 'asamma wala gha'iba wa'innama tad^ouna sami^an qariba*)

[Rapporté par *Al-Boukhariyy*] ce qui signifie : « *Ne vous efforcez pas d'élever la voix, Celui Que vous invoquez n'est ni sourd ni ignorant ; Celui Que vous invoquez entend tout et rien n'échappe à Sa science* ».

### 8- Q : Quel est le plus grave des péchés ?

**R.** Le plus grave des péchés est la mécréance. Parmi les différentes sortes de mécréance, il y a le *chirk*. Le *chirk* signifie vouer l'adoration à autre que *Allah*. *Allah ta^ala* dit dans une '*ayah* dans laquelle la parole est attribuée à *Louqman* :

﴿ **يَبْنَىٰ لَا تُشْرِكْ بِاللَّهِ إِنَّ الشِّرْكَ لَظُلْمٌ عَظِيمٌ** ﴾

(*ya bounayya la touchrik bil-Lahi 'inna ch-chirka ladhoulmoun ^adhim*)

[*sourat Louqman* / 13] ce qui signifie : « [Louqman dit :] **Mon fils, n'attribue pas des associés à Allah car certes attribuer des associés à Allah est une grave injustice** ».

Le *hadith* : Le Prophète ﷺ a été interrogé au sujet du plus grave des péchés, il a dit :

« **أَنْ تَجْعَلَ لِلَّهِ نِدًّا وَهُوَ خَلَقَكَ** »

(*'an taj^ala lil-Lahi niddan wahourwa khalaqak*)

[Rapporté par *Al-Boukhariyy*] ce qui signifie : « *C'est que tu attribues à Allah un semblable alors que c'est Lui Qui t'a créé* ».

### 9- Q : Que signifie l'adoration ?

**R.** L'adoration, c'est l'extrême limite de la crainte et de la soumission comme l'a dit *As-Soubkiyy*. *Allah ta^ala* dit :

﴿ **لَا إِلَهَ إِلَّا أَنَا فَاعْبُدُونِ** ﴾

(*la 'ilaha 'il-la 'ana fa^boudoun*)

[*sourat Al-'Anbiya'* / 25] ce qui signifie : « **Il n'est de dieu que Moi, adorez-Moi** ».

## 10- Q : Est-ce que le mot *dou^a'* peut avoir le sens de l'adoration ?

R. Oui, *Allah ta^ala* dit :

﴿ قُلْ إِنَّمَا أَدْعُوا رَبِّي وَلَا أُشْرِكُ بِهِ أَحَدًا ﴾

(*qoul 'innama 'ad^ou Rabbi wala 'ouchrikou bihi 'ahada*)

[*sourat Al-Jinn / 20*] ce qui signifie : « **Dis : je n'adore que mon Seigneur et je ne Lui associe rien** » et également la parole de *Allah* :

﴿ فَلَا تَدْعُوا مَعَ اللَّهِ أَحَدًا ﴾

(*fala tad^ou ma^a l-Lahi 'ahada*)

[*sourat Al-Jinn / 20*] ce qui signifie : « **N'adorez rien avec Allah** ».

Le *hadith* :

« الدُّعَاءُ هُوَ الْعِبَادَةُ »

(*ad-dou^a'ou houwa l-^ibadah*)

[Rapporté par *Al-Boukhariyy*] qui signifie : « **Le *dou^a'*, c'est l'adoration** ».

## 11- Q : Est-ce que le mot *dou^a'* peut avoir un autre sens que l'adoration ?

R. Oui, *Allah ta^ala* dit :

﴿ لَا تَجْعَلُوا دُعَاءَ الرَّسُولِ بَيْنَكُمْ كَدُعَاءِ بَعْضِكُمْ بَعْضًا ﴾

(*la taj^alou dou^a'a r-raçouli baynakoum kadou^a'i ba^dikoum ba^da*)

[*sourat An-Nour / 63*] ce qui signifie : « **Ne faites pas en sorte que votre appel du Messager soit comme vos appels les uns des autres** ».

## 12- Q : Quel est le jugement de celui qui appelle un prophète ou un saint même si le prophète et le saint sont absents ? Et quel est le jugement de demander au saint et au prophète quelque chose qu'il n'est pas habituel de demander ?

R. Ceci est permis car le simple fait d'appeler ou de demander une chose inhabituelle ne constitue pas une adoration pour autre que *Allah*. Ce n'est pas le simple fait de dire : « Ô Messager de *Allah* » qui est une association à *Allah*. En effet, il a été confirmé que *Bilal Ibnou l-Harith Al-Mouzaniyy* était venu auprès de la tombe du Messager durant l'année de la sècheresse (*ar-ramadah*) au temps du califat de *Oumar*, et qu'il avait dit : « Ô Messager de *Allah*, demande la pluie pour ta communauté, ils risquent de périr ». Ceci a été

rapporté par *Al-Bayhaqiyy* et d'autres. <sup>^</sup>*Oumar* ne l'a pas renié à *Bilal Ibnou l-Harith* ni personne d'autre que <sup>^</sup>*Oumar*, tous l'ont au contraire approuvé. *Allah ta^ala* dit :

﴿وَلَوْ أَنَّهُمْ إِذْ ظَلَمُوا أَنفُسَهُمْ جَاءُوكَ فَاسْتَغْفَرُوا اللَّهَ وَاسْتَغْفَرَ لَهُمُ الرَّسُولُ لَوَجَدُوا اللَّهَ تَوَّابًا رَحِيمًا﴾

(*walaw 'annahoum 'idh dhalamou 'anfouçahoum ja'ouka fastaghfarou l-Laha wastaghfara lahoumou r-raçoulou lawajadou l-Laha tawwaban rahima*)

[*sourat An-Niça'* / 64] ce qui signifie : « Si, ayant été injustes envers eux-mêmes, ils venaient auprès de toi pour demander le pardon à *Allah*, et que le Messager demandait le pardon pour eux, ils sauraient que *Allah* est Celui Qui accepte le repentir et Qui fait miséricorde ».

D'autre part, il est confirmé que *Ibnou ^Oumar* a dit :

« يَا مُحَمَّد »

(*ya Mouhammad*)

Ce qui signifie : « Ô *Mouhammad* » lorsque sa jambe s'était comme paralysée. Ceci est rapporté par *Al-Boukhariyy* dans son livre *Al-'Adabou l-Moufrad*.

### 13- Q : Explique la signification de *al-istighathah* et de *al-isti^anah* avec les preuves.

R. L'*istighathah*, c'est appeler au secours en cas de difficulté et l'*isti^anah*, c'est la demande de l'aide, mais dans un sens plus général et plus global. *Allah ta^ala* dit :

﴿وَاسْتَعِينُوا بِالصَّبْرِ وَالصَّلَاةِ﴾

(*wasta^inou bis-sabri was-salah*)

[*sourat Al-Baqarah* / 45] ce qui signifie : « Recherchez l'aide par la patience et la prière ».

Le *hadith* :

« تَدْنُو الشَّمْسُ مِنْ رُءُوسِ النَّاسِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ فَبَيْنَمَا هُمْ كَذَلِكَ إِذِ اسْتَعَاثُوا بِآدَمَ »

(*tadnou ch-chamsou min rou'ouci n-naci yawma l-qiyamati fabaynama houm kadhalka 'idhi staghathou bi'Adam*)

[Rapporté par *Al-Boukary*] ce qui signifie : « Le soleil se rapprochera des têtes des gens au Jour du jugement. Tandis qu'ils seront ainsi, ils rechercheront

*le secours par 'Adam* ». Il y a en cela une preuve que demander de l'aide à autre que *Allah* est une chose permise, en ayant pour croyance que nul ne fait parvenir de nuisance ni profit en réalité si ce n'est *Allah*.

#### 14- Q : Parle du *tawassoul* par les prophètes.

**R.** Il est permis de faire le *tawassoul* par les prophètes selon l'unanimité. Le *tawassoul*, c'est demander à avoir un profit ou que soit repoussée une nuisance par la mention du nom d'un prophète ou d'un saint pour l'honneur accordé à celui par qui on fait le *tawassoul*, tout en croyant que c'est *Allah* qui crée le profit et la nuisance. *Allah ta'ala* dit :

﴿وَأَبْتَغُوا إِلَيْهِ الْوَسِيلَةَ﴾

(*wabtaghou 'ilayhi l-wacilah*)

[*sourat Al-Ma'idah* / 35] ce qui signifie : « **Recherchez les causes pour l'agrément de Allah** ».

Le *hadith* : le Messager a enseigné à l'homme aveugle de faire le *tawassoul* par sa personne. L'aveugle l'ayant fait, *Allah* a rendu la vue à cet aveugle. Ceci a été rapporté par *At-Tabaraniyy* qui a jugé *sahih* (fort) ce *hadith*.

#### 15- Q : Parle du *tawassoul* par les saints.

**R.** Il est permis de faire le *tawassoul* par les saints et on ne connaît personne qui ait contredit à ce sujet et qui fasse partie des gens de la vérité, que ce soit parmi les gens du *Salaf* ou du *Khalaf*.

Le *hadith* : ce qu'a rapporté *Al-Boukhariyy* que *^Oumar* a fait le *tawassoul* par *Al-^Abbas* en disant :

« اللَّهُمَّ إِنَّا نَتَوَسَّلُ إِلَيْكَ بِعَمِّ نَبِيِّنَا »

(*Allahoumma 'inna natawassalou 'ilayka bi^ammi nabiyyina*)

Ce qui signifie : « Ô *Allah* nous faisons le *tawassoul* à Toi par l'oncle de notre Prophète ».

#### 16- Q : Explique le sens du *hadith* de la femme esclave (*al-jariyah*).

**R.** Le *hadith* n'est pas fort et quant au fait que certains l'ont considéré comme fort ne signifie pas que *Allah* habite le ciel. *An-Nawawiiyy* dans son commentaire du *hadith* a dit : « La parole (*'ayna l-Lah*) est une interrogation au sujet du degré (*al-makanah*) et non au sujet de l'endroit (*al-makan*) ». Elle signifie : quelle est ta croyance en fait de glorification de *Allah* ? Quelle

glorification accordes-tu dans ton cœur pour *Allah* ? Et lorsqu'elle a répondu : (*Fi s-sama*), c'est à dire qu'Il est plus puissant et sait plus que tout autre. Il n'est pas permis de croire que le Messager l'a interrogé au sujet de l'endroit. Il n'est pas permis non plus de croire que cette femme esclave a visé qu'Il habite le ciel. L'imam *Aliyy* a dit :

« لا يُقَالُ أَيَّنَ لِمَنْ أَيَّنَ الْأَيَّنَ »

(*la youqalou 'ayna liman 'ayyana l-'ayn*)

[Rapporté par *Al-Qouchayriyy* dans son livre *Ar-Riçalatou l-Qouchayriyyah*] ce qui signifie : « On ne dit pas où pour Celui Qui a créé les endroits ». Et *Abou Hanifah* a dit dans le livre *Al-Fiqhou l-'Absat* : « Il existe alors qu'Il n'y avait pas d'endroit, Il existe alors qu'il n'y avait ni où ni créatures et Il est Celui Qui est le Créateur de toute chose ». *Allah ta'ala* dit :

﴿ لَيْسَ كَمِثْلِهِ شَيْءٌ ﴾

(*layça kamithlihi chay'*)

[*sourat Ach-Choura* / 11] ce qui signifie : « Rien n'est tel que Lui ».

Le *hadith* rapporté par *Al-Boukhariyy* :

« كَانَ اللَّهُ وَلَمْ يَكُنْ شَيْءٌ غَيْرُهُ »

(*kana l-Lahou walam yakoun chay'oun ghayrouh*)

Ce qui signifie : « *Allah* est exempt de début et rien d'autre que Lui n'est exempt de début ».

### 17- Q : Le jugement de celui qui insulte *Allah* c'est qu'il est mécréant. Montre cela avec les preuves.

R. Le *Qadi* *Iyad* a rapporté l'Unanimité que celui qui insulte *Allah* est jugé mécréant même s'il était en colère, même s'il plaisantait, même s'il n'acceptait pas la mécréance dans son cœur. *Allah ta'ala* dit :

﴿ وَلَئِن سَأَلْتَهُمْ لَيَقُولُنَّ إِنَّمَا كُنَّا نَخُوضُ وَنَلْعَبُ قُلْ أَبِاللَّهِ وَآيَاتِهِ وَرَسُولِهِ كُنْتُمْ

تَسْتَهْزِءُونَ ﴿٦٥﴾ لَا تَعْتَذِرُوا قَدْ كَفَرْتُمْ بَعْدَ إِيمَانِكُمْ ﴿٦٦﴾

(*wala'in sa'altahoum layaqoulounna 'innama kounna nakhoudou wanal^ab goul 'abi l-Lahi wa'ayatihi waraçoulihi kountoum tastahzi'oun la ta^tadhirou qad kafartoum ba^da 'imānikoum*)

[*sourat At-Tawbah* / 65-66] ce qui signifie : « Si tu leur avais posé la question, ils auraient répondu : « Nous ne faisons que discuter et jouer ». Dis :

**Est-ce de Allah, de Ses 'ayah, de Son messager que vous vous moquiez ? Ne vous excusez pas, vous êtes devenus mécréants après avoir été croyants ».**

Le *hadith* :

« إِنَّ الْعَبْدَ لَيَتَكَلَّمُ بِالْكَلِمَةِ لَا يَرَىٰ بِهَا بَأْسًا يَهْوِي بِهَا فِي النَّارِ سَبْعِينَ خَرِيفًا »

(*'inna l-^abda layatakallamou bil-kalimati, la yara biha ba'sa, yahwi biha fi n-nari sab^ina kharifa*)

[Rapporté par *At-Tirmidhiyy*] ce qui signifie : « *Certes il arrive à une personne de prononcer une parole dans laquelle elle ne voit aucun mal et à cause de laquelle elle chutera en enfer d'une distance de soixante-dix automnes* ».

**18- Q : Quelle est la preuve qu'il est permis de visiter les tombes aussi bien pour les hommes que pour les femmes ?**

R. : Le *hadith* :

« زُورُوا الْقُبُورَ فَإِنَّهَا تَذَكِّرُكُمْ بِالْآخِرَةِ »

(*zourou l-qouboura fa'innaha toudhakkiroukoum bil-'akhirah*)

[Rapporté par *Al-Bayhaqiyy*] ce qui signifie : « *Visitez les tombes car elles vous rappellent l'au-delà* ».

**19- Q : Comment a lieu l'entrée en Islam ?**

R. Par la prononciation des deux témoignages et non pas par la parole (*'astaghfirou l-Lah*) « Je demande à ce que Allah me pardonne ». Quant à la parole de Allah *ta^ala* qui rapporte ce qu'a dit Nouh :

﴿ فَقُلْتُ اسْتَغْفِرُوا رَبِّي ﴾

(*faqoultou staghfirou Rabbakoum*)

[*sourat Nouh / 10*] elle signifie que Nouh a demandé à son peuple d'entrer en Islam en croyant en Allah et en son prophète Nouh afin que Allah leur pardonne.

Le *hadith* :

« أُمِرْتُ أَنْ أَقَاتِلَ النَّاسَ حَتَّىٰ يَشْهَدُوا أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَأَنِّي رَسُولُ اللَّهِ »

(*'oumirtou 'an 'ouqatila n-naça hatta yach-hadou 'an la 'ilaha 'il-la l-Lah wa'anni raçoulou l-Lah*)

[Rapporté par *Al-Boukhariyy* et *Mousslim*] ce qui signifie : « *J'ai eu l'ordre de*

*combattre les gens jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'est de dieu que Allah et que je suis le messager de Allah* ».

## 20- Q : Montre le jugement de faire l'éloge du Messager de Allah.

R. Cela est permis selon l'Unanimité. Allah ta<sup>^</sup>ala dit :

﴿وَإِنَّكَ لَعَلَىٰ خُلُقٍ عَظِيمٍ﴾

(*wa'innaka la<sup>^</sup>ala khoulouqin <sup>^</sup>adhim*)

[sourat Al-Qalam / 4] ce qui signifie : « Tu as certes un comportement d'excellence ». Allah ta<sup>^</sup>ala dit :

﴿وَعَزَّزُوهُ وَنَصَرُوهُ﴾

(*wa<sup>^</sup>azzarouhou wanasarouh*)

[sourat Al-'A<sup>^</sup>raf / 157] ce qui signifie : « Ils ont fait son éloge, ils l'ont glorifié et l'ont appuyé pour lui donner la victoire ».

Le *hadith* : Certaines femmes ont fait l'éloge du Prophète <sup>^</sup>alayhi s-salam en disant devant le Prophète :

« يَا حَبَّادًا مُحَمَّدٌ مِنْ جَارٍ »

(*ya habbadha Mouhammadoun min jar*)

[Rapporté par *Ibnou Majah*] ce qui signifie : « Ô quel bon voisin que Mouhammad ». Il a été confirmé aussi que plus d'un compagnon du Prophète faisait son éloge, comme les éloges du poète *Hassan Ibnou Thabit*, *Al-<sup>^</sup>Abbas* et d'autres. Le Messager ne l'a pas renié, il l'a au contraire approuvé

## 21- Q : Parle du supplice de la tombe.

R. Il est un devoir de croire au supplice de la tombe qui est confirmé selon l'Unanimité, celui qui le renie devient mécréant. Allah ta<sup>^</sup>ala dit :

﴿النَّارُ يُعْرَضُونَ عَلَيْهَا غُدُوًّا وَعَشِيًّا وَيَوْمَ تَقُومُ السَّاعَةُ أَدْخِلُوا آلَ فِرْعَوْنَ أَشَدَّ

﴿الْعَذَابِ﴾

(*an-narou you<sup>^</sup>radouna <sup>^</sup>alayha ghoudouwwan wa<sup>^</sup>achiyya wayawma taqoumou s-sa<sup>^</sup>atou 'adkhou 'ala fir<sup>^</sup>awna 'achadda l-<sup>^</sup>adhab*)

[sourat Ghafir / 46] ce qui signifie : « Au feu ils seront exposés en début et en fin de journée, et au Jour du Jugement faites entrer Pharaon et ceux qui l'ont suivi dans la mécréance au pire des châtements ».

Le *hadith* :

« اسْتَعِيدُوا بِاللَّهِ مِنْ عَذَابِ الْقَبْرِ »

(*'ista'idhou bil-Lahi min ^adhabi l-qabr*)

[Rapporté *Al-Boukhariyy*] ce qui signifie : « **Demandez la protection par Allah contre le supplice de la tombe** ».

## 22- Q : Quelle est la première des créatures ?

R. La première des créatures, c'est l'eau. *Allah ta'ala* dit :

﴿ وَجَعَلْنَا مِنَ الْمَاءِ كُلَّ شَيْءٍ حَيٍّ ﴾

(*waja'alna mina l-ma'i koulla chay'in hayy*)

[*sourat Al-'Anbiya' / 30*] ce qui signifie : « **Nous avons fait à partir de l'eau toute créature vivante** ».

Le *hadith* :

« كُلُّ شَيْءٍ خُلِقَ مِنَ الْمَاءِ »

(*koullou chay'in khouliqa mina l-ma'*)

[Rapporté par *Ibnou Hibban*] ce qui signifie : « **Toute chose a été créée à partir de l'eau** ».

## 23- Q : Parle des différentes sortes d'innovation et donne la preuve qu'il y a bien une bonne innovation.

R. *Al-bid'ah* selon la langue c'est tout ce qui a été innové sans chose semblable qui l'ait précédée. Du point de vue de la Loi, *al-bid'ah*, l'innovation, se partage en innovation de bonne guidée (*bid'atou hou $\bar{d}$ a*) et en innovation d'égarément (*bid'atou dalalah*). *Allah ta'ala* dit :

﴿ وَرَهْبَانِيَّةٌ ابْتَدَعُوهَا مَا كَتَبْنَاهَا عَلَيْهِمْ إِلَّا ابْتِغَاءَ رِضْوَانِ اللَّهِ ﴾

(*wa rahbaniyyatani btada'ouha ma katabnaha ^alayhim 'il-la btigha'a ridwani l-Lah*)

[*sourat Al-Hadid / 27*] ce qui signifie : « **Une rahbaniyyah qu'ils ont innovée que Nous ne leur avons pas prescrit, ils ne l'ont fait que par recherche de l'agrément de Allah** ». *Allah* a donc fait l'éloge des gens qui ont suivi *^Ica* et qui étaient musulmans, parce qu'ils s'étaient abstenus de ce que l'âme désire, chose qui ne leur avait pas été rendue obligatoire, et ce par recherche de l'agrément de *Allah*.

Le *hadith* :

« مَنْ سَنَّ فِي الْإِسْلَامِ سُنَّةً حَسَنَةً فَلَهُ أَجْرُهَا وَأَجْرُ مَنْ عَمِلَ بِهَا مِنْ بَعْدِهِ »

(*man sanna fi l-'islami sounnatan haçanah falahou 'ajrouha wa'ajrou man ^amila biha min ba^dih*)

[Rapporté par *Mousslim*] ce qui signifie : « **Celui qui instaure dans l'Islam une bonne tradition en aura la récompense et une récompense chaque fois que quelqu'un d'autre œuvrera avec après lui** ». Les compagnons ainsi que d'autres après eux ont innové de nombreuses bonnes choses dans la religion, choses que la communauté a accueillies avec acceptation comme, par exemple, la construction de *mihrab*, un deuxième appel à la prière pour la prière du vendredi, la mise des points aux lettres du livre du *Qur'an* ainsi que la commémoration de la naissance honorée de notre Prophète.

#### 24- Q : Parle de la pratique de la sorcellerie.

**R.** Pratiquer la sorcellerie est interdit.

*Allah ta^ala* dit :

﴿ وَمَا كَفَرَ سُلَيْمَانُ وَلَا كُنَّ الشَّيَاطِينُ كَفَرُوا يَعْلَمُونَ النَّاسُ لِلْحَرِّ ﴾

(*wama kafara Soulaymanou walakinna ch-chayatina kafarou you^allimouna n-naça s-sihra*)

[*sourat Al-Baqarah* / 102] ce qui signifie : « **Soulayman n'a jamais été mécréant, ce sont les chaytan qui ont mécré, ils enseignaient aux gens la sorcellerie** ».

La preuve, à partir du *hadith*, c'est ce qu'a rapporté *Mousslim* :

« اجْتَنِبُوا السَّبْعَ الْمُوبِقَاتِ »

(*'ijtajibou s-sab^a l-moubiqat*)

Ce qui signifie : « **Evitez les sept plus grands péchés** ». On demanda alors : « Mais quels sont donc ces péchés, ô Messager de *Allah* ? » Il a répondu :

« الشِّرْكَ بِاللَّهِ وَالسِّحْرُ ... »

(*ach-chirkou bil-Lahi was-sihr...*)

Ce qui signifie : « **Adorer autre que Allah, la sorcellerie, ...** » jusqu'à la fin du *hadith*.

**25- Q : Quelle est la preuve que celui qui jette une feuille sur laquelle il y a le nom de *Allah* dans les ordures avec l'intention du rabaissement, devient mécréant ?**

**R.** Il n'est pas permis de jeter une chose sur laquelle il y a le nom de *Allah* dans les ordures. Celui qui le fait par rabaissement devient mécréant. *Allah* dit :

﴿ قُلْ أَبِاللَّهِ وَآيَاتِهِ وَرَسُولِهِ كُنْتُمْ تَسْتَهْزِئُونَ ﴿٦٥﴾ لَا تَعْتَذِرُوا قَدْ كَفَرْتُمْ بَعْدَ إِيمَانِكُمْ ﴿٦٦﴾

(*qoul 'abi l-Lahi wa' ayatihi wara'oulihi kountoum tastahzi'oun ; la ta^tadhirou qad kafartoum ba^da 'imanikoum*)

[*sourat At-Taubah / 65-66*] ce qui signifie : « **Est-ce de *Allah*, de Ses '*ayah* ou de Ses messagers que vous vous moquiez ? Ne vous excusez pas, vous êtes devenus mécréants après avoir été croyants** ». Et *Ibnou ^Abidin* a dit : « *Devient mécréant celui qui jette le Mous-haf (le livre du Qur'an) dans les ordures, même s'il ne visait pas le rabaissement. En effet son acte indique un rabaissement* ».

**26- Q : Quel est le jugement de *an-nadhr*, le vœu ?**

**R.** Il est permis de faire le vœu de faire quelque chose qui rapproche de l'agrément de *Allah*. Il est alors un devoir de tenir ce vœu. Toutefois, il n'est pas permis de faire un vœu pour ce qui est interdit et ce n'est pas un devoir de le tenir. *Allah ta^ala* dit :

﴿ يُؤْتُونَ بِالَّذِي نَذَرُوا ﴾

(*youfouna bin-nadhr*)

[*sourat Al-'Insan / 7*] ce qui signifie : « **Ils tiennent les vœux** ».

Le *hadith* :

« مَنْ نَذَرَ أَنْ يُطِيعَ اللَّهَ فَلْيُطِعهُ وَمَنْ نَذَرَ أَنْ يَعْصِيَهُ فَلَا يَعْصِهِ »

(*man nadhara 'an youti^a l-Laha fal-youti^hou waman nadhara 'an ya^siyahou fala ya^sih*)

[Rapporté par *Al-Boukhariyy*] ce qui signifie : « **Celui qui fait le vœu d'accomplir une obéissance à *Allah*, qu'il Lui obéisse. Celui qui fait le vœu d'accomplir une désobéissance à *Allah*, qu'il ne Lui désobéisse pas** ».

**27- Q : Quelle est la preuve que la voix de la femme n'est pas une intimité (*awrah*) et n'est pas quelque chose qu'elle doit dissimuler ?**

**R.** *Allah ta'ala* dit :

﴿ وَقُلْنَ قَوْلًا مَعْرُوفًا ﴾

(*waqoulna qawlan ma^roufa*)

[*sourat Al-'Ahzab* / 32] ce qui signifie : « **Vous, femmes, dites des paroles de bien** ».

Le *hadith* :

« قَالَ الْأَخْنَفُ بْنُ قَيْسٍ: سَمِعْتُ الْحَدِيثَ مِنْ فِي أَبِي بَكْرٍ وَعُمَرَ وَعُثْمَانَ وَعَلِيٍّ فَمَا سَمِعْتُهُ كَمَا سَمِعْتُهُ مِنْ فِي عَائِشَةَ »

(*qala l-'Ahnafou bnou Qays sami^tou l-haditha min fi 'Abi Bakrin wa^Oumara wa^Outhmana wa^Aliyy fama sami^touhou kama sami^touhou min fi ^A'ichah*)

[Rapporté par *Al-Hakim* dans *Al-Moustadrak*] ce qui signifie : « *Al-'Ahnaf Ibnou Qays* avait dit : « J'ai pu entendre le *hadith* de la bouche de *Abou Bakr*, de *Oumar*, de *Outhman* et de *Aliyy*, mais je ne l'ai pas entendu comme je l'ai entendu de la bouche de *A'ichah* ».

**28- Q : Parle de l'attribut de *Allah ta'ala*, la parole.**

**R.** *Allah* parle mais pas comme nous parlons. Sa parole n'est ni Lettres, ni voix, ni langue. *Allah ta'ala* dit :

﴿ وَكَلَّمَ اللَّهُ مُوسَى تَكْلِيمًا ﴾

(*wakallama l-Lahou Mouça taklima*)

[*sourat An-Niça'* / 164] ce qui signifie : « ***Allah* a fait entendre à *Mouça* Sa parole Qui est Son attribut** ».

L'Imam *Abou Hanifah* a dit dans *Al-Fiqhou l-'Absat* :

« وَيَتَكَلَّمُ لَا كَلَامِنَا، وَنَحْنُ نَتَكَلَّمُ بِالْأَلَاتِ وَالْحُرُوفِ وَاللَّهُ تَعَالَى يَتَكَلَّمُ بِلَا أَلَةٍ وَلَا

حُرُوفٍ »

« *Allah* parle mais pas comme nous parlons. Nous, nous parlons à l'aide d'organes, de lettres et à partir de points de prononciation. *Allah* parle sans organe, sans que ce soit à partir de points de prononciation ». Ceci est dans son livre *Al-Fiqhou l-'Absat*.

## 29- Q : Quelle est la signification de la parole de *Allah ta^ala* :

﴿الرَّحْمَنُ عَلَى الْعَرْشِ اسْتَوَى﴾

(*Ar-Rahmanou ^ala l-^archi stawa*) ?

**R.** L'Imam *Malik* a dit : (*'istawa kama wasafa nafsah wala youqalou ^anhou kayf wakayfa ^anhou marfou^*) « *'istawa* comme *Allah* nous l'a appris, mais on ne demande pas comment à Son sujet, car *Allah* est exempt d'avoir un comment ». Le comment, c'est la description des créatures. Le comment fait partie des attributs des créatures. Parmi les attributs des créatures il y a la position assise, l'établissement et l'endroit. *Al-Qouchayriyy* a dit : « *'Istawa* signifie que *Allah* préserve, domine et qu'Il maintient en existence ». Il n'est pas permis de croire que *Allah* est assis au-dessus du Trône, car il s'agit de la croyance des mécréants des fils de *'Isra'il* et il y a en cela un démenti de Sa parole *ta^ala* :

﴿فَلَا تَضْرِبُوا لِلَّهِ الْأَمْثَالَ﴾

(*fala tadribou lil-Lahi l-'amthal*)

[*sourat An-Nahl* / 74] ce qui signifie : « **N'attribuez pas des équivalents à *Allah*** ».

*Allah ta^ala* dit :

﴿وَبَرَزُوا لِلَّهِ الْوَاحِدِ الْقَهَّارِ﴾

(*wabarazou lil-Lahi l-Wahidi l-Qahhar*)

[*sourat 'Ibrahim* / 48] ce qui signifie : « ... ***Allah* est Celui Qui est Unique, Celui Qui domine par Sa toute-puissance** ».

Le *hadith* : L'Imam *^Aliyy* a dit :

﴿ إِنَّ اللَّهَ خَلَقَ الْعَرْشَ إِظْهَارًا لِقُدْرَتِهِ وَلَمْ يَتَّخِذْهُ مَكَانًا لِدَاتِهِ ﴾

(*'inna l-Laha khalaqa l-^archa 'idh-haran liqoudratih\_i walam yattakhidh-hou makanan lidhatih*)

[Rapporté par *Abou Mansour Al-Baghdadiyy*] ce qui signifie : « *Allah* a créé le Trône comme manifestation de Sa toute-puissance et Il ne l'a pas pris comme endroit pour Lui-même ».

## 30- Q : Parle de la destinée.

**R.** Toute chose qui a lieu dans ce monde, que ce soit du bien ou du mal, que ce soit un acte d'obéissance ou de désobéissance, que ce soit une foi ou une mécréance, a lieu par la prédestination de *Allah*, par Sa volonté et

selon Sa science. Le bien, la foi et l'obéissance sont par Sa prédestination et par Son agrément. Quant au mal, à la désobéissance et à la mécréance, ils ont lieu par la prédestination de *Allah* et non par Son agrément. On ne qualifie pas la prédestination de *Allah* -Son attribut- par le fait d'être mauvaise. *Allah ta^ala* dit :

﴿ إِنَّا كُلَّ شَيْءٍ خَلَقْنَاهُ بِقَدَرٍ ﴾

(inna koulla chay' in khalagnahou biqadar)

[sourat *Al-Qamar* / 49] ce qui signifie : « **Nous avons certes créé toute chose selon une destinée** ». Le *hadith* :

« كُلُّ شَيْءٍ بِقَدَرٍ حَتَّى الْعَجْزُ وَالْكَبِيرُ »

(koullou chay' in biqadar hatta l-^ajzou wal-kays)

[Rapporté par *Mousslim*] ce qui signifie : « **Toute chose est selon une destinée, même l'incapacité et la perspicacité** ».

### 31- Q : Quelle est la preuve que serrer la main à une femme '*ajnabiyyah* est interdit ?

R. Le *hadith*, le Prophète ﷺ a dit :

« لَأَنْ يُطْعَنَ أَحَدُكُمْ بِحَدِيدَةٍ فِي رَأْسِهِ خَيْرٌ لَهُ مِنْ أَنْ يَمَسَّ امْرَأَةً لَا تَحِلُّ لَهُ »

(la'an yout^ana 'ahadoukoum bihadidatin fi ra'sihi khayroun lahou min 'an yamassa mra'atan la tahil-lou lah)

Ce qui signifie : « **Que l'un de vous soit frappé avec une barre de fer sur la tête vaut mieux pour lui que de toucher une femme qui ne lui est pas licite** » [rapporté par *At-Tabaraniyy*]. Et le Messager de *Allah* a dit :

« وَزَنَى الْيَدِ الْبَطْشُ »

(wazina l-yadi l-batsh)

[Rapporté par *Al-Boukhariyy*] ce qui signifie : « **Et le péché des mains [comme préliminaire à la fornication], c'est le toucher** ».

### 32- Q : Parle de la récitation du *Qur'an* pour le mort.

R. Elle est permise. *Allah ta^ala* dit :

﴿ وَأَفْعَلُوا الْخَيْرَ ﴾

(waf^alou l-khayr)

[sourat *Al-Hajj* / 77] ce qui signifie : « **Et faites le bien** ».

Le *hadith* : le Prophète ﷺ a dit :

« اِقْرَءُوا عَلَيَّ مَوْتَاكُمْ يَسْ »

(*'iqra'ou ^ala ma<sup>w</sup>takoum Ya Sin*)

[Rapporté par *Ibnou Hibban* qui l'a jugé *sahih*] ce qui signifie : « **Récitez Ya-Sin en faveur de vos morts** ». Les gens de la vérité sont unanimes sur son caractère permis et son utilité. *Ach-Chafi'iy* a dit :

« لَوْ قَرَأُوا عِنْدَ قَبْرِهِ شَيْئًا مِنَ الْقُرْآنِ كَانَ حَسَنًا وَلَوْ قَرَأُوا الْقُرْآنَ كُلَّهُ كَانَ أَحْسَنَ »

(*law qara'ou ^inda qabrihi chay'an mina l-qour'ani kana haçana ; walaw qara'ou l-qour'ana koullahou kana 'ahçan*)

[Rapporté par *An-Nawawiyy* dans son livre *Riyadou s-Salihin*] ce qui signifie : « *S'ils récitent auprès de sa tombe une partie du Qour'an ce sera bien, mais s'ils récitent le Qour'an en entier, ce sera mieux encore* ».

### 33- Q : Quelle est la preuve qu'il est possible que le mort tire profit de l'aumône ?

R. Le *hadith* :

« إِذَا مَاتَ ابْنُ آدَمَ انْقَطَعَ عَمَلُهُ إِلَّا مِنْ ثَلَاثٍ صَدَقَةٍ جَارِيَةٍ وَعِلْمٍ يُنْتَفَعُ بِهِ وَوَلَدٍ صَالِحٍ يَدْعُو لَهُ »

(*'idha mata bnou 'Adama nqata^a ^amalouhou 'il-la min thalath : sadaqatoun jariyah, wa^ilmoun yountafa^ou bihi wawaladoun salihoun yad^ou lah*)

[Rapporté par *Mousslim*] ce qui signifie : « **Lorsque le fils de 'Adam meurt, ses actes ne lui rapportent plus de récompenses sauf trois : une aumône qui court, une science dont on tire profit et un enfant vertueux qui fait des invocations en sa faveur** ». De même Sa parole *ta^ala* :

﴿ وَأَنْ لَيْسَ لِلْإِنْسَانِ إِلَّا مَا سَعَى ﴾

(*wa'al-layça lil-'insani 'il-la ma sa^a*)

[*sourat An-Najm / 39*] c'est-à-dire qu'il tire profit de ses propres actes de bien, et pour ce qui est des bons actes des autres en sa faveur et qui ne font pas partie de ses propres actes, il en tirera profit par la grâce de *Allah* Qui le lui accorde. C'est le cas par exemple de la prière funéraire, elle n'est pas un acte du mort mais il en tire profit. C'est aussi le cas de l'invocation du Messager pour autre que lui, elle ne fait pas partie des actes de cet autre mais il en tirera profit, à l'exemple de la parole du Prophète dans son invocation pour *Ibnou ^Abbas* :

« اللَّهُمَّ عَلِّمَهُ الْحِكْمَةَ وَتَأْوِيلَ الْكِتَابِ »

(*Allahoumma ^allimhou l-hikmata wata'wila l-kitab*)

[Rapporté par *Al-Boukhariyy*] ce qui signifie : « Ô Allah, apprends-lui la sagesse et l'interprétation (at-ta'wil) du Livre ».

**34- Q : Quelle est la preuve qu'il est permis d'accomplir des prières de nuit (qiyam) pendant Ramadan de plus de onze rak^ah ?**

R. Allah ta^ala dit :

﴿ وَافْعَلُوا الْخَيْرَ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ ﴾

(*waf^alou l-khayra la^allakoum touflihou*)

[*sourat Al-Hajj / 77*] ce qui signifie : « Et faites le bien puissiez-vous réussir ».

Le *hadith* :

« صَلَاةُ اللَّيْلِ مَثْنَى مَثْنَى »

(*salatou l-layli mathna mathna*)

[Rapporté par *Al-Boukhariyy*] ce qui signifie : « La prière de nuit est à accomplir par deux rak^ah » Et Mouslim a rapporté :

« الصَّلَاةُ خَيْرٌ مَوْضُوعٌ فَمَنْ شَاءَ اسْتَقَلَّ وَمَنْ شَاءَ اسْتَكْثَرَ »

(*as-salatou khayroun mawdou^ faman cha'a staqalla waman cha'a stakthar*)

[Rapporté par Mouslim] ce qui signifie : « La prière est un bien qui est accordé ; celui qui veut, qu'il en fasse peu et celui qui veut, qu'il en fasse beaucoup ».

**35- Q : Quelle est la preuve qu'il est permis d'utiliser le douff ?**

R. Le *hadith* :

« أَنَّ امْرَأَةً قَالَتْ لِلرَّسُولِ إِنِّي نَذَرْتُ أَنْ رَدَّكَ اللَّهُ سَالِمًا أَنْ أَضْرِبَ بِالذَّفِّ بَيْنَ يَدَيْكَ »

(*'anna mra'atan qalat lir-raçouli 'inni nadhartou 'in raddaka l-Lahou saliman 'an 'adriba bid-douffi bayna yadayk*) ce qui signifie : Une femme a dit au Messenger : « J'ai fait le vœu que si Allah te fait revenir sain et sauf, de frapper du douff devant toi ». Il lui a dit :

« **إِنْ كُنْتَ نَذَرْتَ فَأَوْفِي بِنَذْرِكَ** »

(*'in kounti nadharti fa'awfi binadhrik*)

[Rapporté par *Abou Dawoud*] ce qui signifie : « **Si tu en as fait le vœu, tiens-le** ».

### 36- Q : Qui est le premier prophète ?

R. Le premier prophète est '*Adam*. *Allah ta'ala* dit :

« **إِنَّ اللَّهَ أَصْطَفَىٰ آدَمَ** »

(*'inna l-Laha stafa 'Adama*)

[*sourat Ali ^Imran / 33*] ce qui signifie : « **Certes Allah a élu 'Adam** ».

Le *hadith* :

« **ءَادَمُ فَمَنْ سِوَاهُ مِنَ الْأَنْبِيَاءِ تَحْتَ لَوَائِي يَوْمَ الْقِيَامَةِ** »

(*'Adamou faman siwahou mina l-'anbiya' i tahta liwa' i yawma l-qiyamah*)

[Rapporté par *At-Tirmidhiyy*] ce qui signifie : « **'Adam et les autres prophètes seront sous ma bannière au Jour du jugement** ».

### 37- Q : Qu'est-ce qui est obligatoire concernant les prophètes et qu'est-ce qui est impossible les concernant ?

R. Il est obligatoire qu'ils soient caractérisés par la véracité, l'honnêteté, l'extrême intelligence, la chasteté, le courage et l'éloquence. Il est impossible, les concernant, le mensonge, la trahison, la vulgarité et bassesse, la fornication, tous les grands péchés et la mécréance avant l'avènement de leur mission de prophète tout comme après. *Allah ta'ala* dit :

« **وَكُلًّا فَضَّلْنَا عَلَى الْعَالَمِينَ** »

(*wakoullan faddalna ^ala l-^alamin*)

[*sourat Al-'An^am / 86*] ce qui signifie : « **Nous leur avons accordé à tous un mérite par rapport au reste des mondes** ».

Le *hadith* :

« **مَا بَعَثَ اللَّهُ نَبِيًّا إِلَّا حَسَنَ الْوَجْهِ حَسَنَ الصَّوْتِ** »

(*ma ba^atha l-Lahou nabiyyan 'il-la haçana l-wajhi haçana s-sawt*)

[Rapporté par *At-Tirmidhiyy*] ce qui signifie : « **Allah n'a pas envoyé de**

*prophète sans qu'il ait un beau visage et une belle voix* ».

**38- Q : Quelle est la signification de Sa parole *ta^ala* ﴿لَمْ يَلِدْ وَلَمْ يُولَدْ﴾ (*lam yalid walam youlad*) ?**

**R.** Elle signifie la négation de la matière et de l'incarnation au sujet de *Allah*. Ainsi, *Allah* ne s'incarne en quoi que ce soit. Il ne se sépare de Lui rien du tout. Il ne s'incarne en Lui rien du tout. L'Imam *Ia^far As-Sadiq* a dit :

« مَنْ زَعَمَ أَنَّ اللَّهَ فِي شَيْءٍ أَوْ مِنْ شَيْءٍ أَوْ عَلَى شَيْءٍ فَقَدْ أَشْرَكَ »

(*man za^ama 'anna l-Laha fi chay'in 'aw min chay'in 'aw ^ala chay'in faqad 'achrak*)

[Rapporté par *Abou l-Qaçim Al-Qouchayriyy* dans son livre *Ar-Riçalatou l-Qouchayriyyah*] ce qui signifie : « Celui qui prétend que *Allah* est dans quelque chose, à partir de quelque chose ou sur quelque chose aura commis du *chirk* ».

**39- Q : Quelle est la preuve qu'il est permis de faire l'invocation en faveur du Prophète (*as-salatou ala n-nabiyy*) après l'appel à la prière ?**

**R.** Il est permis de faire l'invocation en faveur du Prophète après l'appel à la prière et on ne prête aucune attention à celui qui l'interdit. *Allah ta^ala* dit :

﴿إِنَّ اللَّهَ وَمَلَائِكَتَهُ يُصَلُّونَ عَلَى النَّبِيِّ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا صَلُّوا عَلَيْهِ وَسَلِّمُوا تَسْلِيمًا﴾

(*'inna l-Laha wamala'ikatahou yousallouna ^ala n-nabiyyi ; ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou sallou ^alayhi wasallimou taslima*)

[*sourat Al-'Ahzab / 56*] ce qui signifie : « Certes *Allah* élève davantage en degré le Prophète et les anges invoquent *Allah* pour qu'Il élève davantage en degré le Prophète. Ô vous qui avez cru, invoquez *Allah* pour qu'Il élève davantage en degré le Prophète et qu'Il préserve sa communauté de ce qu'il craint pour elle ».

Le *hadith* :

« إِذَا سَمِعْتُمُ الْمُؤَدِّنَ فَقُولُوا كَمَا يَقُولُ ثُمَّ صَلُّوا عَلَيَّ »

(*'idha sami^toumou l-mou'adh-dhina faqoulou kama yaqoulou thoumma sallou ^alayy*)

[Rapporté par *Mousslim*] ce qui signifie : « Lorsque vous entendez le *mou'adh-dhin*, répétez ce qu'il dit, ensuite faites l'invocation en ma faveur ».

Le *hadith* :

« مَنْ ذَكَرَنِي فَلْيُصَلِّ عَلَيَّ »

(*man dhakarani fal-yousalli ^alayy*)

[Rapporté par le *Hafidh As-Sakhawiyy*] ce qui signifie : « *Celui qui cite mon nom, qu'il fasse en ma faveur l'invocation que Allah m'élève davantage en degré* ».

#### 40- Q : Qu'est-ce que l'apostasie ? Combien de sortes y en a-t-il ?

**R.** L'apostasie est le fait de rompre l'Islam. Elle se divise en trois sortes :

**L'apostasie par la parole** comme le fait d'insulter *Allah*, même en étant en colère.

**L'apostasie par les actes** comme le fait de jeter le *Mous-haf* dans les ordures ou marcher dessus.

**L'apostasie par le cœur** comme croire que *Allah* est un corps ou une âme ou qu'Il est assis au-dessus du Trône, qu'Il habite le ciel, qu'Il est dans tous les endroits par Lui-même ou qu'Il est dans une direction. *Allah ta^ala* dit :

﴿ وَلَقَدْ قَالُوا كَلِمَةَ الْكُفْرِ وَكَفَرُوا بَعْدَ إِسْلَامِهِمْ ﴾

(*walaqad qalou kalimata l-koufri wakafarou ba^da 'islamihim*)

[*sourat At-Tawbah / 74*] ce qui signifie : « **Ils ont dit la parole de mécréance et ils sont devenus mécréants après leur Islam** ». *Allah ta^ala* dit :

﴿ لَا تَسْجُدُوا لِلشَّمْسِ وَلَا لِلْقَمَرِ ﴾

(*la tasjoudou lich-chamsi wala lil-qamar*)

[*sourat Foussilat / 37*] ce qui signifie : « **Ne vous prosternez pas pour le soleil ni pour la lune** ».

Le *hadith* : le Prophète ﷺ a dit :

« إِنَّ الْعَبْدَ لَيَتَكَلَّمُ بِالْكَفِيمَةِ مَا يَتَّبِعُ فِيهَا يَهْوِي بِهَا فِي النَّارِ أَبَعَدَ مِمَّا بَيْنَ الْمَشْرِقِ

وَالْمَغْرِبِ »

(*'inna l-^abda layatakallamou bil-kalimati la youlqi laha balan yahwi biha fi n-nari 'ab^ada mimma bayna l-machriqi wal-maghrib*)

[Rapporté par *Al-Boukhariyy* et *Mousslim*] ce qui signifie : « *Certes, il arrive à une personne de prononcer une parole à laquelle elle ne prête aucune*

*attention, mais à cause de laquelle elle chutera en enfer plus loin que ce qui sépare le levant du couchant* ».

#### 41- Q : Quelle est la preuve du caractère permis de la commémoration de la naissance honorée du Prophète ?

R. *Allah ta^ala* dit :

﴿ وَأَفْعَلُوا الْخَيْرَ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ ﴾

(*waf^alou l-khayra la^allakoum touflihou*n)

[*sourat Al-Hajj / 77*] ce qui signifie : « **Et faites le bien puissiez-vous réussir** ».

Le *hadith* : Le Prophète *alayhi s-salatou was-salam* a dit :

« مَنْ سَنَّ فِي الْإِسْلَامِ سُنَّةً حَسَنَةً فَلَهُ أَجْرُهَا »

(*man sanna fi l-'islami sounnatan haçanah falahou 'ajrouha*)

[Rapporté par *Mousslim*] ce qui signifie : « **Celui qui instaure dans l'Islam une bonne tradition (sounnah) en aura la récompense** ».

#### 42- Q : Qu'est-ce qui est visé par la parole du Messager :

« إِذَا سَأَلْتَ فَاسْأَلِ اللَّهَ وَإِذَا اسْتَعْنَيْتَ فَاسْتَعِنْ بِاللَّهِ »

(*'idha sa'alta fas'ali l-Lah wa'idha sta^anta fasta^in bil-Lah*) ?

R. Cela signifie qu'en priorité on demande à *Allah* et en priorité on demande l'aide à *Allah*. Cela ne signifie pas qu'on ne demande pas à autre que *Allah* ou qu'on ne demande pas l'aide à autre que *Allah*. Ceci est semblable au *hadith* de *Ibnou Hibban* :

« لَا تُصَاحِبْ إِلَّا مُؤْمِنًا وَلَا يَأْكُلْ طَعَامَكَ إِلَّا تَقِيًّا »

(*la tousahib 'il-la mou'mina wala ya'koul ta^amaka 'il-la taqiyy*)

C'est-à-dire qu'on offre à manger en priorité à une personne pieuse et qu'on cherche la compagnie du croyant en priorité. Cela ne signifie pas qu'il est interdit d'offrir à manger à celui qui n'est pas croyant et qu'il est interdit de l'avoir pour compagnon. En effet, *Allah ta^ala* a fait l'éloge des musulmans dans le *Qur'an* par Sa parole :

﴿ وَيُطْعَمُونَ أَلْطَعَامَ عَلَىٰ حُدُودِ مَسْكِنَاتِنَا وَيَتِيمًا وَأَسِيرًا ﴾

(*wayout^imouna t-ta^ama ^ala houbbihi miskinan wayatiman wa'asira*)

[*sourat Al-'Inṣān* / 8] ce qui signifie : « **Ils donnent à manger la nourriture qu'ils aiment au pauvre, à l'orphelin et au captif** ». Le captif ici désigne le non croyant. Il a par ailleurs été rapporté dans les *Sahih* de *Mousslim* et de *Al-Boukhariyy* que trois personnes ont demandé à *Allah* par leurs bons actes.

#### 43- Q : Quelle est la preuve du caractère permis de rendre visite à la tombe du Prophète *alayhi s-salatou was-salam* ?

R. : La visite de la tombe du Prophète est recommandée selon l'Unanimité. Le *Qadi 'Iyad* et *An-Narwarwiyy* ont rapporté l'Unanimité à ce sujet. *Allah ta'ala* dit :

﴿ وَلَوْ أَنَّهُمْ إِذْ ظَلَمُوا أَنفُسَهُمْ جَاءُوكَ فَاسْتَغْفَرُوا اللَّهَ وَاسْتَغْفَرَ لَهُمُ الرَّسُولُ لَوَجَدُوا اللَّهَ تَوَّابًا رَحِيمًا ﴾

(*walaw 'annahoum 'idh dhalamou 'anfousahoum ja'ouka fastaghfarou l-Laha wastaghfara lahoumou r-raçoulou lawajadou l-Laha tawwabān rahimā*)

[*sourat An-Niçā'* / 64] ce qui signifie : « **Si, ayant été injustes envers eux-mêmes, ils venaient auprès de toi pour demander le pardon à Allah, et le Messager demandait le pardon pour eux, ils sauraient que Allah est Celui Qui accepte le repentir et Qui fait miséricorde** ».

Le *hadith* :

« مَنْ زَارَ قَبْرِي وَجَبَتْ لَهُ شَفَاعَتِي »

(*man zara qabri wajabat lahou chafa'ati*)

[Rapporté par *Ad-Daraqoutniyy* et jugé *qawiyy* (fort) par le *Hafidh As-Soubkiyy*] qui signifie : « **Celui qui visite ma tombe aura mon intercession** ».

Quant au *hadith* :

« لَا تُشَدُّ الرَّحَالَ إِلَّا إِلَى ثَلَاثَةِ مَسَاجِدٍ »

(*la touchaddou r-rihalou 'il-la 'ila thalathati maçajid*)

Il signifie que celui qui veut effectuer un voyage pour accomplir la prière dans une mosquée, il convient qu'il fasse le voyage pour ces trois mosquées car la récompense de la prière y est multipliée. Ceci a le sens de la recommandation et non de l'obligation.

Le *hadith* est donc spécifique pour le voyage afin d'accomplir la prière. Il ne comporte donc rien qui interdise la visite de la tombe du Prophète

alayhi s-salam.

#### 44- Q : Quelle est la preuve du caractère permis du *tabarrouk* –la recherche des bénédictions– ?

R. La recherche des bénédictions (*tabarrouk*) par le Prophète et par ses traces est permise.

Allah ta<sup>ala</sup> dit en attribuant le discours à *Youçouf* :

﴿ أَذْهَبُوا بِقَمِيصِي هَذَا فَأَلْقُوهُ عَلَىٰ وَجْهِ أَبِي يَأْتِ بَصِيرًا ﴾

(*'idh-habou biqamisi hadha fa'alqouhou ala wajhi 'abi ya'ti basira*)

[sourat *Youçouf* / 93] ce qui signifie : « Prenez ma chemise et mettez-la sur le visage de mon père, il recouvrera la vue ».

Le *hadith* :

« الرَّسُولُ قَسَمَ شَعْرَهُ وَوَزَعَهُ بَيْنَ النَّاسِ لِيَتَبَرَّكُوا بِهِ »

(*ar-raçoulou qassama cha<sup>rahou</sup> wawazza<sup>a-hou</sup> bayna n-naci liyatabarrakou bih*)

[Rapporté par les deux *Chaykh –Al-Boukhariyy* et *Mousslim*] ce qui signifie : « Le Messager a partagé ses cheveux et les a fait distribuer aux gens afin qu'ils en recherchent les bénédictions ».

#### 45- Q : Quelle est la preuve du caractère permis de porter le *hirz* (*hijab*) qui comporte du *Qur'an* et ce qui est de cet ordre et non des talismans interdits ?

R. Allah ta<sup>ala</sup> dit :

﴿ وَنُنزِّلُ مِنَ الْقُرْآنِ مَا هُوَ شِفَاءٌ وَرَحْمَةٌ لِّلْمُؤْمِنِينَ ﴾

(*wanounazzilou mina l-qour'ani ma houwa chifa'oun warahmatoun lil-mou'minin*)

[sourat *Al-'Isra'* / 82] ce qui signifie : « Nous révélons du *Qur'an* ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants ».

Le *hadith* :

« قَالَ عَبْدُ اللَّهِ بْنُ عَمْرٍو: كُنَّا نَعْلَمُ صَيَانَاتِنَا الْآيَاتِ مِنَ الْقُرْآنِ وَمَنْ لَمْ يَبْلُغْ نَكْتِبْهَا

عَلَىٰ وَرَقَةٍ وَنُعَلِّقُهَا عَلَىٰ صَدْرِهِ »

(*qala ^Abdou l-Lah Ibnou ^Amr: kounna nou<sup>allimou</sup> sibyanana l-'ayati mina l-*

*qour'ani waman lam yablough naktoubouha ^ala waraqatin wanou^alligouha ^ala sadrih)*

[Rapporté par *At-Tirmidhiyy*] ce qui signifie : « *^Abdou l-Lah Ibnou ^Amr a dit : Nous enseignions à nos enfants les 'ayah du Qour'an. Pour ceux qui n'avaient pas encore atteint la puberté, nous les écrivions sur une feuille que nous accrochions à leurs cous* ».

#### 46- Q : Parle de l'évocation (*dhikr*) de *Allah* dans les convois funéraires.

**R.** Cela est permis sans divergence.

*Allah ta^ala* dit :

﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا اذْكُرُوا اللَّهَ ذِكْرًا كَثِيرًا ﴾

(*ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou dhkourou l-Laha dhikran kathira*)

[*sourat Al-'Ahzab/ 41*] ce qui signifie : « **Ô vous qui avez cru, évoquez beaucoup *Allah*** ».

*Allah ta^ala* dit :

﴿ الَّذِينَ يَذْكُرُونَ اللَّهَ قِيَمًا وَقُعُودًا وَعَلَىٰ جُنُوبِهِمْ ﴾

(*'alladhina yadhkourouna l-Laha qiyaman waqou^oudan wa^ala jounoubihim*)

[*sourat Ali ^Imran / 191*] ce qui signifie : « **Ceux qui évoquent *Allah* en étant debout, assis ou allongés sur leurs côtés** ».

Le *hadith* :

« كَانَ رَسُولُ اللَّهِ يَذْكُرُ اللَّهَ عَلَىٰ جَمِيعِ أَحْوَالِهِ »

(*kana raçoulou l-Lahi yadhkourou l-Laha ^ala jami^i 'ahwalih*)

[Rapporté par *Mousslim*] ce qui signifie : « **Le *Messenger de Allah* évoquait *Allah* dans toutes les situations** ».

#### 47- Q : Parle du *ta'wil* (l'interprétation).

**R.** Le *ta'wil* (l'interprétation) c'est donner au texte un autre sens que son sens apparent. Cette interprétation est permise pour les '*ayah* et les *hadith* dont le sens apparent laisse penser que *Allah* aurait une main, un visage ou qu'Il serait assis au-dessus du Trône (*^arch*) ou qu'Il habiterait dans une direction ou qu'Il aurait une des caractéristiques des créatures.

Allah ta<sup>ala</sup> dit :

﴿ وَمَا يَعْلَمُ تَأْوِيلَهُ إِلَّا اللَّهُ وَالرَّاسِخُونَ فِي الْعِلْمِ ﴾

(wama ya<sup>lamou ta'wilahou 'il-la l-Lahou war-racikhouna fi l-ilm)</sup>

[sourat *'Ali Imran* / 7] ce qui signifie : « N'en sait l'interprétation que Allah et ceux qui ont une maîtrise de la science ».

Le *hadith* : L'invocation en faveur de Ibnou <sup>Abbas</sup> :

« اللَّهُمَّ عَلِّمَهُ الْحِكْمَةَ وَتَأْوِيلَ الْكِتَابِ »

(Allahoumma <sup>allimhou l-hikmata wata'wila l-kitab</sup>)

[Rapporté par Al-Boukhariyy, Ibnou Majah et le *Hafidh* Ibnou l-[awziyy] ce qui signifie : « Ô Allah, enseigne-lui la sagesse et l'interprétation du Livre ».

**48- Q : Quelle est la preuve que la foi est une condition pour l'acceptation des bons actes ?**

R. Allah ta<sup>ala</sup> dit :

﴿ وَمَنْ يَعْمَلْ مِنَ الصَّالِحَاتِ مِنْ ذَكَرٍ أَوْ أُنْثَىٰ وَهُوَ مُؤْمِنٌ فَأُولَٰئِكَ يَدْخُلُونَ الْجَنَّةَ وَلَا يُظْلَمُونَ نَقِيرًا ﴿١٢٤﴾ ﴾

(waman ya<sup>mal mina s-salihati min dhakar in 'aw 'ountha wahouwa mou'minoun fa'oula'ika yadkhoulouna l-jannata wala youdhlamouna naqira)</sup>

[sourat *An-Niça'* / 124] ce qui signifie : « Ceux qui accomplissent des bons actes, homme ou femme, tout en étant croyant, ceux-là entreront au paradis et ne seront pas lésés ne fut-ce du trou sur le noyau de la datte ».

Le *hadith* :

« أَفْضَلُ الْأَعْمَالِ إِيمَانٌ بِاللَّهِ وَرَسُولِهِ »

(<sup>afdalou l-'a<sup>mali 'imanoun bil-Lahi waraçoulih</sup>)</sup>

[Rapporté par Al-Boukhariyy] ce qui signifie : « La meilleure des œuvres c'est la croyance en Allah et en Son Messager ».

**49- Q : Quelle est la signification de Sa parole ta<sup>ala</sup> :**

﴿ كُلُّ شَيْءٍ هَالِكٌ إِلَّا وَجْهَهُ ﴾

(koullou chay'in halikoun 'il-la wajhah) [sourat *Al-Qasas* / 88] ?

R. L'Imam Al-Boukhariyy a dit : « La signification de ('il-la wajhah) est ('il-

*la moulkah*) [Sa souveraineté] », c'est-à-dire que seule Sa souveraineté à Lui n'aura pas de fin.

L'Imam *Soufyān Ath-Thawriyy* a dit : « (*'il- la wajhah*) c'est-à-dire sauf ce par quoi l'on a recherché l'agrément de *Allah* », c'est-à-dire les bons actes, tout comme cela figure dans le *Sahih* de *Al-Boukhariyy*.

**50- Q : Que signifie Sa parole *ta^ala* :** ﴿ءَأَمِنْتُمْ مَّن فِي السَّمَاءِ أَن يَخْسِفَ بِكُمُ الْأَرْضَ﴾  
(*'a'amintoum man fi s-sama'i 'an yakhsifa bikoumou l-'ard*) [*sourat Al-Moulk / 16*]?

**R.** Le *Moufassir* - l'Exégète - *Al-Fakhr Ar-Razi* dans son *Tafsir* – son exégèse -, ainsi que *Abou Hayyan Al-'Andalouciyy* dans son livre *Al-Bahrou l-Mouhit* ont dit : « Ce qui est visé par (*man fi s-sama'*) « qui est au ciel », ce sont les anges. Il n'est pas visé par-là que *Allah* habite le ciel ».

**51- Q : Que signifie Sa parole *ta^ala* :** ﴿وَالسَّمَاءَ بَنَيْنَاهَا بِأَيْدٍ﴾ (*was-sama'a banaynaha bi'aydin*) [*sourat Adh-Dhariyat / 47*] ?

**R.** *Ibnou ^Abbas* a dit : « (*bi 'aydin*) c'est-à-dire par une puissance (*bi qoudrah*). Ce n'est pas la main qui est visée ici car *Allah* est exempt d'une telle chose.



Fin de citation

*Allah soubhanahou wata^ala*  
sait plus que tout autre